



Association Récréative Milton-Parc

Code de vie

Code of conduct

Afin de créer un environnement amical, respectueux et agréable et d'assurer la sécurité de tous, veuillez respecter le Code de vie de l'Association Récréative Milton-Parc. (ARMP)

In order to create a friendly, respectful and pleasant environment and ensure everyone's safety, please adhere to the Association Récréative Milton-Parc's (ARMP) code of conduct.

1. Avoir une attitude respectueuse envers le personnel et les autres membres.

Aucun comportement agressif ou violent, verbal ou physique, ne sera toléré, sous peine d'expulsion immédiate pouvant mener à l'exclusion totale de l'enceinte de l'Association Récréative Milton-Parc.

Have a respectful attitude toward staff and other members. Any aggressive or violent behavior, verbal or physical, will not be tolerated under penalty of immediate expulsion and could lead to the total exclusion from the ARMP premises.

2. Respecter le matériel, les installations et l'équipement mis à votre disposition.

Respect the equipment, facilities and equipment available to you.

3. Ne pas consommer d'alcool ou de drogue ou être sous l'effet de ces substances.

Consumption of drugs or alcohol inside ARMP premises is strictly forbidden, as well as being under the influence of these substances

4. Les vélos et patins à roues alignées sont interdits à l'intérieur.

Bikes and rollerblades are prohibited inside ARMP premises.

5. Les animaux sont interdits à l'intérieur, sauf les chiens guides.

Except guide dogs, pets are prohibited inside ARMP premises.

Tout non-respect des règlements de l'Association Récréative Milton-Parc entraînera des conséquences par des avis écrits.

Non-compliance with any of the above regulations will result with a written notice and possible expulsion of membership.